

D'aucuns prétendent sans doute que, au lieu de partager cette somme supplémentaire entre l'ensemble des prestataires au titre de l'indexation de leur pension, il y aurait lieu de n'en faire bénéficier que ceux qui conservent encore un crédit dans ce compte. Cependant, cela signifierait que ceux qui ont pris leur retraite au cours des dernières années bénéficieraient de la pleine indexation jusqu'à l'épuisement de leur crédit, moment à partir duquel leur chèque de pension serait effectivement coupé. Cela veut dire également que le 0.5 p. 100 ajouté ne sera pas versé à ceux qui ont pris leur retraite depuis un certain temps et qui pourtant sont peut-être plus dans la gêne que ceux qui ont pris leur retraite plus récemment au moment où la rémunération était meilleure. Il est peu probable que les membres de ce dernier groupe cherchent à améliorer au maximum leur situation aux dépens des autres.

Je voudrais également vous signaler qu'aucune disposition n'a encore été prise pour faire payer à ceux qui ont encore un crédit dans le compte de prestations de retraite supplémentaires le supplément de 0.5 p. 100 qui sera versé à tous les prestataires. Nous admettons en principe qu'un montant égal à ce qui aurait été payé sera effectivement versé et que ces suppléments de 6 millions en 1983 et de 12 millions en 1984 seront puisés à même les recettes générales. Cette ponction va réduire d'autant les économies prévues par la redistribution des ressources devant profiter aux programmes de création d'emplois, redistribution qui devait produire selon le bill C-133, 60 millions en 1983 et 105 millions en 1984.

Je viens de vous exposer les grandes lignes des modifications que je propose. J'ai tenu à le faire pour bien préciser que le gouvernement n'a nullement modifié l'application de son programme d'austérité. Au contraire, nous reconnaissons la nature de la formule de participation que le Parlement avait établie au profit des fonctionnaires et nous ne voulons pas toucher à l'aspect contributif de cet accord. Et cela tient compte du fait que l'indexation prévue dans le Régime de pensions du Canada pour laquelle les employés et les employeurs versent une cotisation directe n'est pas visée dans le programme d'austérité.

Pendant que l'étude du bill était à l'étape du comité, certains ont affirmé que les dispositions financières concernant l'indexation des pensions devraient être établies selon une formule différente et qu'on pourrait réduire la portion qui est financée par le Fonds du revenu consolidé en combinant les comptes de pension et le reste. En réponse à cette proposition, je veux réitérer ce que j'ai dit dans mon discours à la deuxième lecture, à savoir que des questions de principe aussi fondamentales, et d'une portée aussi vaste, devraient être soulevées dans le cadre du débat sur la réforme nationale des pensions.

Pour l'instant, nous en sommes à une mesure provisoire qui fait partie d'un programme général de relance économique destiné à ralentir l'inflation ainsi que les taux d'intérêt et à favoriser le maintien et la création d'emplois. C'est dans ce contexte qu'il faut étudier la question. Différents sondages continuent de révéler que la grande majorité des Canadiens sont en faveur de ce programme. Si de nombreux retraités ont tenu à faire part de leur déception, ce qui est compréhensible, à l'occasion d'une vigoureuse campagne de protestation, j'ose espérer qu'ils finiront par comprendre les grands objectifs que vise le gouvernement par le programme des 6 et 5 p. 100. En somme, améliorer la situation économique pour eux-mêmes et

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

pour tous les Canadiens. Voilà pourquoi je demande à la Chambre d'approuver l'amendement.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, il me semble que ce qui ressort en tout premier lieu des déclarations que le ministre a faites aujourd'hui, c'est qu'il n'a pas su profiter du congé des Fêtes pour se livrer à des consultations sur une vaste échelle. Quand on entend le ministre affirmer que ce bill est source de déception pour les fonctionnaires à la retraite et ceux qui sont encore en activité, le moins que l'on puisse dire, c'est que son affirmation est bien au-dessous de la réalité.

Je veux, moi aussi, reprendre les propos que j'ai tenus au moment de l'étude en deuxième lecture. Ce bill est de la trahison, et c'est ainsi qu'il est perçu et qu'il sera perçu. Les fonctionnaires y verront beaucoup plus qu'une source de déception. Je soutiens pour ma part que les répercussions de cette affaire vont atteindre non seulement les députés de la région de la capitale nationale, mais bien d'autres encore. Si le ministre avait pris le temps—ce qu'il n'a manifestement pas fait—de lire les présentations faites par les actuaires du secteur privé quant aux éventuelles répercussions de cette mesure sur l'adéquation entre les régimes du secteur privé et le coût de la vie, et si le gouvernement avait su tirer parti de ces présentations, l'un et l'autre auraient dû se rendre compte que la mesure constitue un danger précédent qui ne sera pas oublié de sitôt.

Le gouvernement a trahi une deuxième fois la confiance des Canadiens. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) n'était pas président du Conseil du Trésor quand son prédécesseur, qui vaque maintenant à d'autres occupations, a déclaré devant le comité des prévisions budgétaires en général que le gouvernement ne prévoyait nullement traiter des régimes de pension si ce n'est dans le cadre d'une étude qui serait faite à l'échelle nationale. J'ai moi-même accepté sa déclaration, comme l'ont fait les fonctionnaires et leurs associations. Le gouvernement a donc manqué une deuxième fois à sa parole en proposant l'adoption de ce bill, premièrement annoncé dans le budget présenté par un ministre des Finances qui a depuis été livré au sort qu'il méritait. On m'a toujours dit d'être indulgent envers les défunts et c'est ce que je ferai. Le ministre a raté l'occasion de se racheter.

Quelle doit être l'attitude des députés face à cette prime de 5 p. 100 pour deux ans? Comme c'est toujours bien cela de gagné sur les 6 et 5 p. 100 qu'on a substitués à l'augmentation de 11.5 p. 100, force nous est de l'accepter. Mais si nous prenons cette miette que nous tend le président du Conseil du Trésor, je ne voudrais pas que l'on pense pour autant que le gouvernement réussira à se faire pardonner d'avoir fait porter aux fonctionnaires retraités le poids de sa guerre contre l'inflation.

Le gouvernement dit tantôt blanc tantôt noir sur cette question. Le ministre des Finances, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et le prédécesseur du ministre en cause ont parlé à l'occasion de la «Période de questions» du réseau CTV de cette lutte acharnée que le gouvernement livre à l'inflation. Le ministre a dit ce matin que l'on commençait déjà à en voir les résultats, car la baisse des taux laissait prévoir que l'inflation serait ramenée à 6 et 5 p. 100. Et cela, sans que le bill dont nous sommes saisis ait été mis en application.